



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2022

Budget principal et budget annexe

COMITÉ SYNDICAL DU 20 JANVIER 2022

Table des matières

Introduction	3
1. Contexte général : situation économique et sociale.....	3
a. La situation globale	3
b. Principales mesures relatives aux collectivités locales	4
c. La situation budgétaire du SITPI	5
Fonctionnement	5
Investissement.....	6
Etat de la dette	6
Budget annexe.....	7
d. La situation organisationnelle du SITPI.....	8
2. Situation et orientations budgétaires du SITPI.....	9
a. Feuille de route 2018-2021 et Programme Pluriannuel de l'Investissement et du Fonctionnement (PPIF)	9
b. Recettes de fonctionnement	9
c. Dépenses de fonctionnement.....	10
d. Synthèse de la section de fonctionnement	12
e. Section d'investissement	13
f. Engagements pluriannuels.....	14
3. Orientations du budget annexe.....	15
a. Recettes de fonctionnement	15
b. Dépenses de fonctionnement.....	15
c. Section d'investissement	16
d. Avenir des activités d'éditique.....	16

Introduction

La tenue d'un débat d'orientations budgétaires (DOB) est une obligation pour les collectivités et les établissements publics dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif. Au-delà de l'aspect réglementaire, le DOB, première étape du cycle annuel de décision budgétaire, constitue un moment privilégié dans la vie d'un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) qui permet de rendre compte de la gestion de l'EPCI, de débattre des orientations budgétaires et des projets structurants pour les villes dont il est l'émanation.

L'article 107 de la loi NOTRE a voulu accentuer l'information des membres de l'assemblée délibérante en accompagnant le DOB d'un Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) décrivant les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels, la structure de la dette, ainsi que la structure et l'évolution des dépenses, particulièrement celles liées au personnel.

Le DOB doit aussi permettre d'informer les représentants des villes siégeant au Comité Syndical quant aux évolutions conjoncturelles et structurelles impactant nos capacités de financement.

L'année qui s'achève a été marquée par la demande de retrait d'une commune et la transition, amorcée par le travail de refonte des statuts ouvrant la possibilité à des communes extérieures d'adhérer au syndicat, de se poursuivre. C'est désormais l'année 2022 qui porte les espoirs d'évolutions majeures du syndicat avec notamment l'élaboration de son plan de mandat pour la période 2022-2026. Dans cette perspective, le rapport d'orientations budgétaires 2022 prendra en compte ces éléments d'organisation, tout en suivant les trois orientations structurantes exprimées par les élus : la consolidation et le développement de l'écosystème du SITPI, la volonté de concilier solidarité avec performances économique et technique et le maintien d'un outil pertinent permettant appui stratégique en matière de systèmes d'information, diffusion des connaissances et innovation au bénéfice de ses villes.

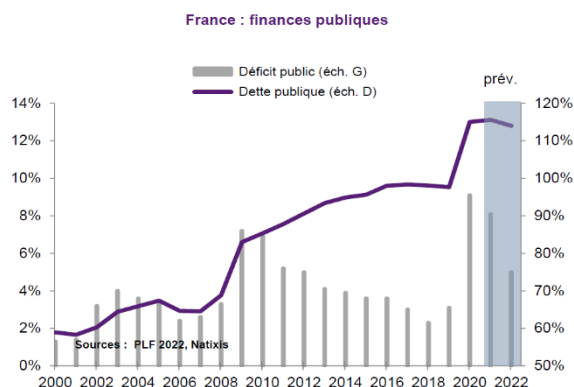
1. Contexte général : situation économique et sociale

a. La situation globale

France : des dépenses toujours expansionnistes malgré la reprise

Après deux années marquées par le financement de la réponse à la crise sanitaire, les finances publiques devraient retourner sur une trajectoire relativement durable à partir de 2022. D'après le projet de loi de finances (PLF) 2022, le déficit public devrait atteindre 8,1% du PIB en 2021 (après 9,4% en 2020) et baisser à 5% en 2022.

Le budget 2022 restera néanmoins relativement expansionniste en maintenant un niveau de dépenses publiques à 55,6% du PIB (contre 53,8% en 2019). Ainsi, le gouvernement compterait davantage sur la conjoncture économique favorable plutôt que sur des mesures structurelles de réduction des dépenses ou d'augmentation des recettes afin de réduire les déséquilibres des finances publiques.



b. Principales mesures relatives aux collectivités locales

La version 2022 du Projet de Loi de Finances 2022 est la dernière de l'actuelle loi de programmation des finances publiques 2018-2022, ainsi que la dernière du quinquennat. Au regard de son contenu, son impact sera moins important que les versions précédentes sur les finances locales. Les concours financiers de l'Etat aux collectivités progressent, hors mesures d'urgence sanitaire, en partie grâce à de nouvelles mesures (fonds d'urgence pour certaines collectivités sinistrées, dotation biodiversité). Les autres mesures sont dans la continuité des lois de finances précédentes, hors crise : gestion de la fin de la taxe d'habitation, mesures diverses de simplification... Au final, les transferts financiers de l'Etat aux collectivités sont en hausse.

Stabilité des prélèvements opérés sur les recettes de l'Etat au profit des collectivités

Les prélèvements de l'Etat en faveur des collectivités représentent une part prépondérante des concours financiers de l'Etat (82 %) et même de l'ensemble des transferts aux collectivités locales (41 %).

- La DGF est stable (+0.1%).
- Le FCTVA diminue légèrement (-0.7%)
- Certaines compensations de réductions ou d'exonération d'impôts sont en hausse (réduction des valeurs locatives de TFPB et CFE, exonération de CFE)

Au global, ces prélèvements diminuent de -0.4% entre 2021 et 2022.

Hausse des dotations de soutien à l'investissement local

Les dotations d'investissement allouées aux communes et EPCI (dotation politique de la ville, dotation d'équipement des territoires ruraux et dotation de soutien à l'investissement local) s'élèvent à 2.1 milliard € dans le PLF 2022 contre 1,8 milliard € dans les PLF 2020 et 2021.

c. La situation budgétaire du SITPI

Fonctionnement

Les prévisions relatives aux résultats de l'année 2021 laissent apparaître un résultat de fonctionnement prévisionnel à hauteur de – 18 506 euros avant rattachements, portant le résultat de fonctionnement cumulé prévisionnel à hauteur de + 207 956 euros.

SECTION DE FONCTIONNEMENT / DEPENSES		BP 2021	CA prévisionnel 2021
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	486 757	419 792
012	CHARGES DE PERSONNEL	832 870	787 632
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	53 400	56 226
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 744	1 744
022	DEPENSES IMPREVUES	55 106	
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 429 877	1 265 394
042	OP. D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	195 000	190 848
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		195 000	190 848
TOTAL		1 624 877	1 456 242
SECTION DE FONCTIONNEMENT / RECETTES		BP 2021	CA prévisionnel 2021
013	ATTENUATION DE CHARGES	0	7 994
70	PRODUITS DES SERVICES	10 000	41 000
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 388 415	1 388 388
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0	1
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	353
TOTAL		1 398 415	1 437 736
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		-226 462	-18 506
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	226 462	226 462
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT CUMULE		0	207 956

Le budget de fonctionnement du SITPI reste maîtrisé, avec un très léger déficit de l'exercice, grâce en particulier au remboursement par le budget annexe « prestations de service » des dépenses prises en charge par le budget principal, et à une dépense moins forte que prévu sur les charges de personnel, liée à des décalages dans le remplacement d'agents en mobilité ou partis à la retraite.

Investissement

Les résultats de l'année 2021 sont inférieurs aux prévisions, avec la fin des dépenses liées à la mise en place du Plan de Reprise et de Continuité d'Activité (PRCA), et la non-réalisation de la prévision liée au projet immobilier. Comme lors des exercices précédents les investissements ont pu être financés par le fonds de roulement, sans faire appel à l'autofinancement ou à l'emprunt.

Le résultat d'investissement de l'exercice se porterait à + 106 076 euros, pour un résultat d'investissement cumulé prévisionnel à 513 803 euros, constitué essentiellement des dotations aux amortissements des exercices précédents.

SECTION D'INVESTISSEMENT / DEPENSES		BP 2021	CA prévisionnel 2021
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	144 610	26 459
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	437 117	81 487
020	DEPENSES IMPREVUES	45 000	
TOTAL		626 727	107 945
SECTION D'INVESTISSEMENT / RECETTES		BP 2021	CA prévisionnel 2021
10	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	24 000	23 173
Total des recettes réelles d'investissement		24 000	23 173
042	OP. D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	195 000	190 848
Total des recettes d'ordre d'investissement		195 000	190 848
TOTAL		219 000	214 021
RESULTAT D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		-407 727	106 076
001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	407 727	407 727
RESULTAT D'INVESTISSEMENT CUMULE		0	513 803

Etat de la dette

Le dernier emprunt contracté par le SITPI a été remboursé en 2011, et depuis le SITPI ne fait plus appel à l'emprunt. Il ne supporte donc aucune dette.

En synthèse, l'exécution du budget principal 2021 du SITPI se caractérise par des dépenses de fonctionnement inférieures aux prévisions, et en investissement en ligne avec la réalisation de la feuille de route mise en place en 2018, sans recours à l'emprunt ou à l'autofinancement réel, avec un niveau de dépenses maîtrisé.

Budget annexe

Le budget annexe voit également ses recettes augmenter par rapport aux prévisions initiales, grâce aux prestations d'édition qui sont restées stables et n'ont pas autant baissé qu'attendu.

Les conventions de maintien opérationnel des systèmes d'information de deux villes non adhérentes sont désormais en phase opérationnelle.

Les projets liés à une nouvelle commune sont en cours de déploiement, leur facturation interviendra en 2022.

Les recettes du budget annexe restent conformes aux prévisions, et contribuent à stabiliser le budget global SITPI.

SECTION DE FONCTIONNEMENT / DEPENSES		BP 2021	CA prévisionnel 2021
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	100 091	99 094
012	CHARGES DE PERSONNEL	10 000	38 000
042	OP. D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	8 616	9 846
022	DEPENSES IMPREVUES	9 300	
TOTAL		128 007	146 940
SECTION DE FONCTIONNEMENT / RECETTES		BP 2021	CA prévisionnel 2021
70	PRODUITS DES SERVICES	96 991	141 558
TOTAL		96 991	141 558
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		-31 016	-5 382
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	31 016	31 016
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT CUMULE		0	25 634

Aucun investissement n'a été réalisé sur le budget annexe cette année, et seule la dotation aux amortissements est inscrite dans les recettes.

SECTION D'INVESTISSEMENT / DEPENSES		BP 2021	CA prévisionnel 2021
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0	0
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	33 234	0
020	DEPENSES IMPREVUES	0	
TOTAL		33 234	0
SECTION D'INVESTISSEMENT / RECETTES		BP 2021	CA prévisionnel 2021
040	OP. D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	8 616	9 846
TOTAL		8 616	9 846
RESULTAT D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		-24 618	9 846
001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	24 618	24 618
RESULTAT D'INVESTISSEMENT CUMULE		0	34 464

d. La situation organisationnelle du SITPI

Le SITPI a vu son effectif fluctuer au cours de l'année 2021 avec le départ de quatre agents, dont trois ont été remplacés depuis.

Le tableau des effectifs a été mis à jour en avril 2021 afin de refléter la réalité des postes nécessaires au fonctionnement du SITPI.

	Au 1/1/2021		Au 1/1/2022	
	Emplois budgétaires	Effectifs pourvus	Emplois budgétaires	Effectifs pourvus
Emplois fonctionnels				
Directeur Général des Services	1	1	1	1
Filière administrative				
Catégorie A				
Attaché Principal	1	1	1	1
Catégorie B				
Rédacteur Principal de 1ère classe	2	1,9	2	2
Rédacteur Principal de 2ème classe	2	2	1	1
Rédacteur	1	0	1	1
Catégorie C				
Adjoint Administratif	2	0	0	0
Filière technique				
Catégorie A				
Ingénieur Principal	2	0	1	0
Ingénieur	3	3	3	3
Catégorie B				
Technicien Principal 1ère classe	1	1	1	1
Technicien Principal 2ème classe	3	2	2	2
Technicien	1	1	1	1
Catégorie C				
Adjoint Technique Territorial	2,5	1,5	1,5	0,5
TOTAL	21,5	14,4	15,5	13,5

Il convient de noter que le nombre de postes effectivement pourvus reste stable, un recrutement étant en cours pour suppléer le départ du quatrième agent.

2. Situation et orientations budgétaires du SITPI

a. Feuille de route 2018-2021 et Programme Pluriannuel de l'Investissement et du Fonctionnement

La stratégie financière que continue à déployer le SITPI, issue de la feuille de route 2018-2021, répond aux objectifs de :

- maîtrise de l'évolution de la contribution globale dans une perspective pluriannuelle,
- soutenabilité des projets,
- réduction de la part d'incertitude liée aux résultats annuels,
- meilleure couverture des dépenses dévolues aux pactes.

Pour ce faire, elle s'appuie sur :

- une couverture des dépenses de fonctionnement au plus près,
- des dépenses d'investissement financées essentiellement par le fonds de roulement sans recours à l'emprunt ou à l'autofinancement réel.

Comme pour le budget primitif 2021, le budget primitif 2022 sera voté après intégration des résultats de l'année 2021, afin de donner une plus grande visibilité aux élus pour éclairer leurs choix.

La feuille de route actuelle couvre la période 2018-2021, et un travail de réflexion a été entamé fin 2021 afin de se doter d'un plan de mandat et d'un nouveau Programme Pluriannuel de l'Investissement et du Fonctionnement (PPIF) pour les exercices à venir. Dans cette attente, les orientations budgétaires ici présentées s'inscrivent dans les axes stratégiques de la feuille de route 2018-2021 :

- Consolider et développer l'écosystème SITPI à la fois sur de nouvelles compétences et avec de nouveaux partenaires
- Maintenir un cadre permettant de concilier solidarité et performances économique et technique
- Doter les villes d'un outil pertinent permettant appui stratégique en matière de systèmes d'information, diffusion des connaissances et innovation

b. Recettes de fonctionnement

Transfert du budget annexe

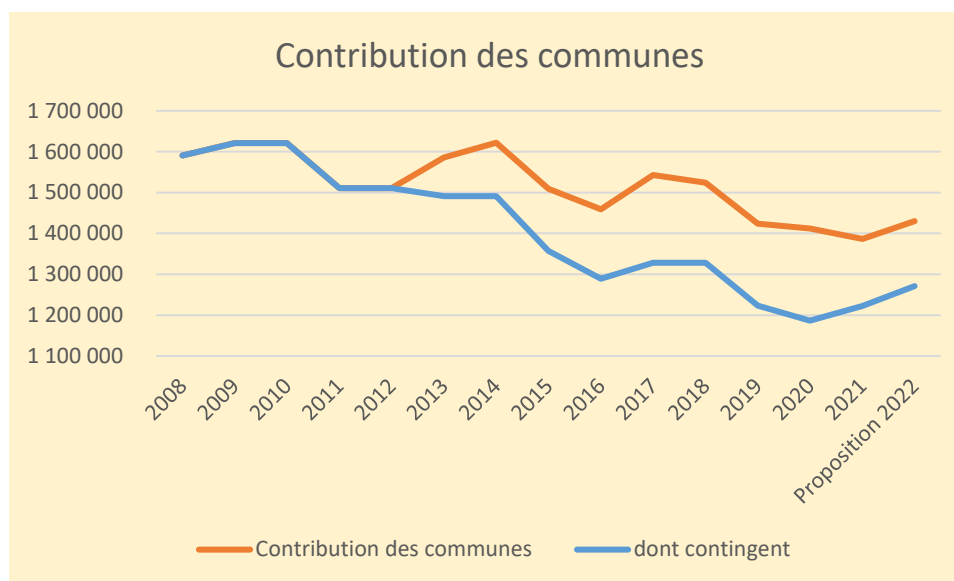
Les prestations d'éditique et d'hébergement d'applications pour le compte de communes extérieures, facturées par le budget annexe « prestations de service » sont en partie réalisées par des agents financés par le budget principal. Ces prestations donnent lieu à une refacturation dépendant de la charge de travail. Certains projets liés à de nouvelles conventions et commencés au cours de l'année 2021 verront leur réalisation et leur facturation en 2022. Ceci permettra de maintenir un taux de refacturation vers le budget principal équivalent à celui de 2021, hors nouvelles prestations qui pourraient intervenir en 2022.

Contributions des communes

La sortie de la commune de St-Martin-d'Hères du pacte Webdélib en juillet 2021 entrainera une légère diminution des recettes liées à ce pacte. Elles seront compensées par la stabilité de certains pactes, et une contribution plus élevée pour le pacte MarcoWeb (nouvelles interfaces) et Concerto (intégration de l'Espace Citoyen Premium pour les trois communes).

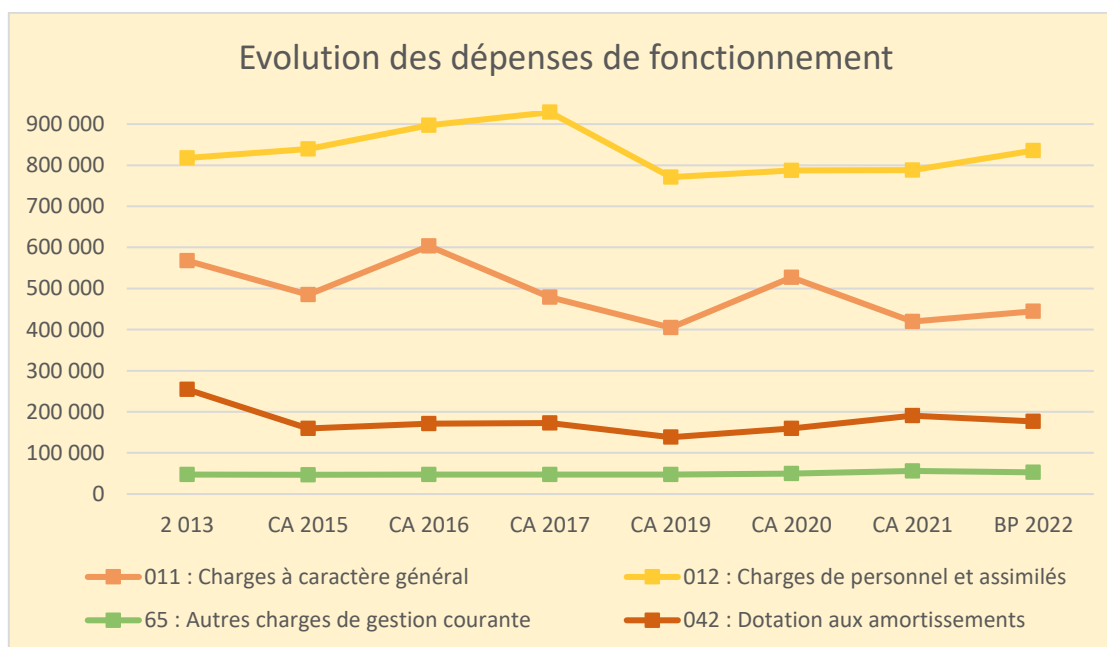
Les demandes des communes d'un logiciel de gestion du courrier pourraient aboutir à la création d'un nouveau pacte, dont les recettes en provenance des communes couvriraient en totalité les dépenses de mise en œuvre de cette application.

Compte-tenu de l'évolution maîtrisée des dépenses globales du SITPI, de la nécessité de stabiliser le niveau du fonds de roulement et des prévisions de transfert du budget annexe vers le budget principal, il est proposé pour 2022 une augmentation de la contribution globale (contingents et pactes) des communes, et en particulier du contingent.

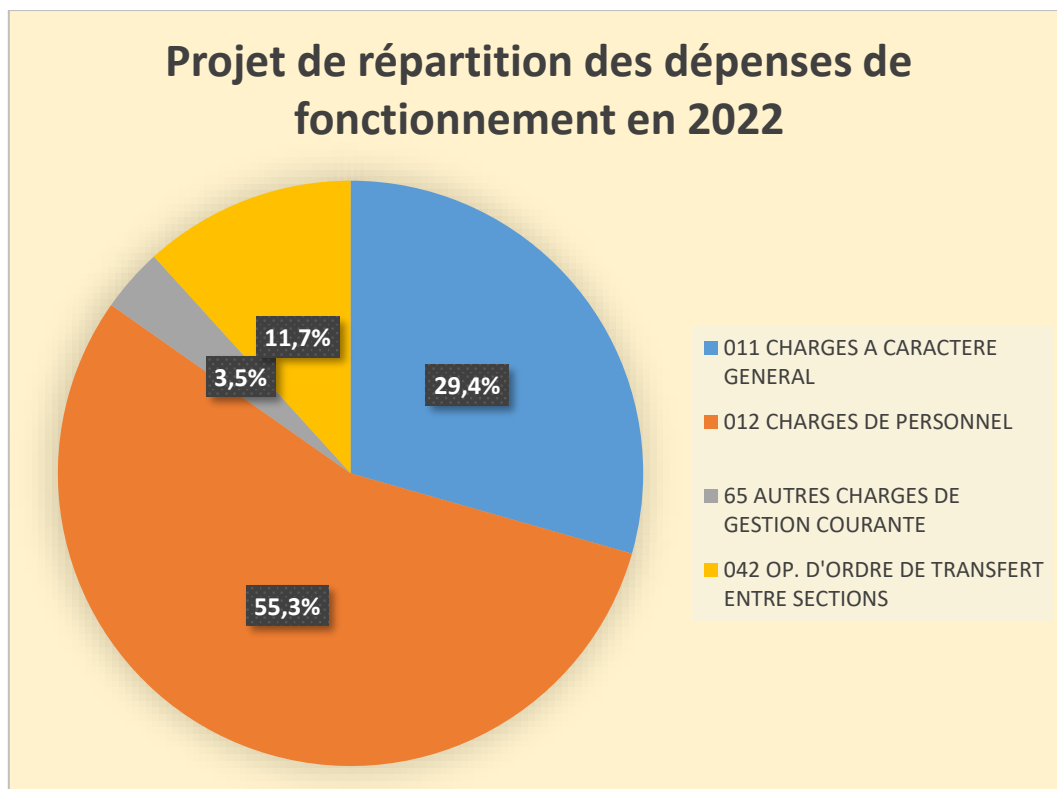


c. Dépenses de fonctionnement

Les coûts liés au personnel, les charges à caractère général, constituées pour environ 38% des maintenances logicielles, et dans une moindre mesure les dotations aux amortissements (opérations d'ordre entre sections) déterminent largement la structure des dépenses de fonctionnement du SITPI.



L'essentiel des dépenses non récurrentes du chapitre 011 va être affecté d'une part à la stabilisation de l'environnement du SITPI et en particulier au démarrage officiel du « centre de service », concrétisation notable de l'objectif d'amélioration de la qualité de service, et d'autre part à la préparation de la mise en place de nouveaux statuts et la modification éventuelle de la composition du syndicat, qui nécessiteront l'intervention des cabinets d'études qui accompagneront le SITPI dans ses réformes statutaires et organisationnelles.



Le chapitre 012 reste maîtrisé du fait de la stabilité de l'organisation mise en place en 2018. Toutefois, celui-ci devra être réexaminé à l'occasion de toute modification substantielle du périmètre territorial et/ou de compétences.

Le chapitre 65 n'évolue pas.

[Plan de mandat](#)

Un nouveau plan de mandat est en cours de réalisation pour la période 2022-2026, avec comme déclinaison financière un Plan de Programmation de l'Investissement et du Fonctionnement, qui permettra d'anticiper sur plusieurs années les projets du SITPI, dont le projet immobilier qui lui permettra de s'installer dans de nouveaux locaux.

[Refonte des statuts](#)

La feuille de route politique validée par les élus du syndicat en 2018 avait défini comme axe de travail la refonte des statuts du SITPI, avec comme objectifs une plus grande souplesse et une meilleure attractivité du syndicat.

L'année 2021 n'a pas permis d'avancer sur cette refonte.

L'objectif d'entrée en vigueur des nouveaux statuts est désormais fixé au cours de l'année 2023. En 2022, le SITPI continuera donc de travailler sur ce sujet avec les instances techniques et politiques du syndicat.

Des frais d'honoraires et de prestations seront donc intégrés dans le budget primitif 2022.

Refonte des cartes électorales :

L'année 2022 verra la tenue de deux scrutins nationaux, qui nécessitent une refonte des listes électorales et un envoi à chaque électeur d'une nouvelle carte électorale. Comme pour chaque période électorale, le SITPI se mobilisera pour assurer les meilleures prestations auprès de ses communes membres :

- Impressions et mise sous pli des cartes électorales sans aucun surcoût pour les villes
- Impressions et mise sous pli des listes d'émargement
- Astreintes technique et fonctionnelle les week-ends de scrutin

Accompagnement au passage à la M57

L'obligation réglementaire de passage à la nomenclature budgétaire M57 s'impose dès le 1^{er} janvier 2023 aux communes. L'année 2022 permettra un accompagnement des communes dans la phase préparatoire à ce passage, qui impacte fortement les services finances des villes.

Provision pour risque contentieux

Une procédure contentieuse auprès du Tribunal Administratif ayant été engagée à l'encontre du SITPI, les éventuels frais doivent être inscrits en provision pour risque.

d. Synthèse de la section de fonctionnement

SECTION DE FONCTIONNEMENT / DEPENSES	BP 2021	CA prev. 2021	Proposition de BP 2022	% de BP 2021 à BP 2022
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	486 757	419 792	444 266	-8,7%
012 CHARGES DE PERSONNEL	832 870	787 632	835 250	0,3%
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	53 400	56 226	53 200	-0,4%
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	1 744	0	
042 OP. D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	195 000	190 848	177 000	-9,2%
022 DÉPENSES IMPRÉVUES	56 850		58 000	2,0%
TOTAL	1 624 877	1 456 242	1 567 716	-3,5%

SECTION DE FONCTIONNEMENT / RECETTES	BP 2021	CA prev. 2021	Proposition de BP 2022	% de BP 2021 à BP 2022
013 ATTENUATION DE CHARGES	0	7 994	0	
70 PRODUIT DES SERVICES, DU DOMAINE	10 000	41 000	40 000	300,0%
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 388 415	1 388 388	1 430 354	3,0%
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0	1	0	
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	353	0	
TOTAL DE L'EXERCICE	1 398 415	1 437 736	1 470 354	5,1%
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	226 462	226 462	207 956	
TOTAL	1 624 877	1 664 198	1 678 310	3,3%

e. Section d'investissement

L'activité du syndicat est caractérisée par une politique d'investissement faite d'acquisition de logiciels, licences et matériels informatiques. Elle induit par conséquent une imputation récurrente des dotations aux amortissements, nécessaires à l'entretien de ce patrimoine, contribuant à la constitution progressive d'un excédent de la section d'investissement. Depuis de nombreuses années, ceci permet au syndicat de réaliser les projets concrétisant les orientations politiques sans recours à l'emprunt ou à l'autofinancement réel qui auraient pour conséquence directe une augmentation des dépenses de fonctionnement, toute chose étant égale par ailleurs.

Ces excédents permettent également de constituer une réserve en vue de la constitution d'un patrimoine immobilier, conformément à la feuille de route politique du SITPI.

SECTION D'INVESTISSEMENT / DEPENSES		BP 2021	CA prev. 2021	Proposition de BP 2022	% de BP 2021 à BP 2022
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	144 610	26 459	79 210	-45,2%
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	437 117	81 487	370 000	-15,4%
020	DEPENSES IMPREVUES	45 000		45 000	0,0%
TOTAL		626 727	107 945	494 210	-21,1%
SECTION D'INVESTISSEMENT / RECETTES		BP 2021	CA prev. 2021	Proposition de BP 2022	% de BP 2021 à BP 2022
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS	24 000	23 173	13 250	-44,8%
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0	0	0	
040	OP. D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	195 000	190 848	172 000	-11,8%
TOTAL DE L'EXERCICE		219 000	214 021	185 250	-15,4%
001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	407 727	407 727	513 803	
TOTAL		626 727	621 749	699 053	11,5%

Renouvellement de la flotte automobile

Le véhicule de livraison et le véhicule de service ont largement dépassé leur durée d'amortissement. Compte-tenu de leur état, il convient de les remplacer en 2022, par des modèles électriques.

Migration des licences Oracle

Pour accompagner les évolutions des différentes applications du SITPI, il est nécessaire de mettre à jour les bases de données Oracle que ces applications utilisent. Cette migration va entraîner des frais conséquents d'achat de licence et sans doute de prestations, qui sont en cours d'estimation.

Modules et interfaces additionnels

De nouvelles fonctionnalités de certains systèmes d'information ont été demandées par les communes. Le SITPI mettra en place, au cours de l'année 2022, le module mobilité du logiciel bibliothèque, ainsi que des interfaces avec le logiciel de gestion des marchés publics en 2023.

f. Engagements pluriannuels

Ci-dessous, une synthèse pluriannuelle des propositions de dépenses tant en investissement qu'en fonctionnement-

		Investissement				Fonctionnement			Amortissements		
		2019 (*)	2020 (*)	2021 (*)	2022	2020	2021 (*)	2022	2020	2021 (*)	2022
SOCLE	Démarche Qualité						1 700				
	Plan de Reprise et de Continuité d'Activité (infrastructure)	0	325 000	45 482		3 000	800	800		65 000	74 096
	Plan de Reprise et de Continuité d'Activité (sauvegardes)				60 000						
	Renouvellement Firewalls			12 720							2 544
	SAE					15 000	20 500				
	Renouvellement véhicule de livraison				50 000						0
	Etude d'urbanisation et plan de mandat		16 200		24 000					5 400	5 400
	Refonte des statuts						30 000				
PACTES	Migration Oracle				55 000						
	Mobithèque							1 000			
	Plan d'action Concerto					5 250	52 500	52 500			
	Interface Marcoweb avec Ciril et parapheur				2 800			2 500			
	Gestion de courrier (non encore validé)										
	TOTAL	0	341 200	58 202	191 800	23 250	105 500	56 800	0	70 400	82 040

(*) : Projets démarrés

Au-delà de ces propositions ciblées et compte-tenu de l'élaboration en cours du plan de mandat et du contexte de transition dans lequel se trouve le syndicat, il apparaît difficile voire impossible d'établir des perspectives sur l'ensemble du budget au-delà de 2022.

En effet, un changement de composition du syndicat notamment influencerait sur les exercices à venir, et la portée de ce changement ne peut actuellement pas être sincèrement évaluée.

3. Orientations du budget annexe

L'activité historique de prestations d'édition à l'attention de collectivités non membres présente nettement une tendance à la baisse, constatée depuis trois ans et conséquence du développement de la dématérialisation et d'offres alternatives d'impression.

Le développement des prestations d'hébergement et d'assistance d'applicatifs pour les villes de Seyssinet-Pariset et Saint-Égrève, puis en 2021 et en 2022 pour la ville de Meylan, a permis de compenser cette tendance. Les recettes liées à ces activités permettent d'assurer la stabilisation du budget annexe et de réduire les charges du budget principal grâce à une mutualisation accrue.

a. Recettes de fonctionnement

Les prestations d'édition devraient continuer de stagner voire de décroître, aucune arrivée de nouvelles collectivités n'étant prévue en 2022.

Les recettes des prestations d'hébergement devraient augmenter significativement, avec l'arrivée d'une nouvelle commune (facturation des activités de mise en place commencées en 2021, et début des prestations d'hébergement) et la continuation des prestations pour les deux autres communes.

b. Dépenses de fonctionnement

La section de fonctionnement fait apparaître, sur une année pleine, des dépenses stables, liées essentiellement aux différents contrats de maintenance et aux frais d'affranchissement, qui évolueront peu en 2022.

La refacturation des dépenses du budget principal pourra être ajustée en fin d'exercice.

SECTION DE FONCTIONNEMENT / DEPENSES	BP 2021	CA prev. 2021	Proposition de BP 2022	% de BP 2021 à BP 2022
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	100 091	99 094	96 316	-3,8%
012 CHARGES DE PERSONNEL	10 000	38 000	40 000	300,0%
042 OP. D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	8 616	9 846	8 616	0,0%
022 DÉPENSES IMPRÉVUES	9 300		9 000	-3,2%
TOTAL	128 007	146 940	153 932	20,3%

SECTION DE FONCTIONNEMENT / RECETTES	BP 2021	CA prev. 2021	Proposition de BP 2022	% de BP 2021 à BP 2022
70 PRODUIT DES SERVICES, DU DOMAINE	96 991	141 558	212 045	118,6%
TOTAL DE L'EXERCICE	96 991	141 558	212 045	118,6%
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	31 016	31 016	25 634	
TOTAL	128 007	172 574	237 678	85,7%

c. Section d'investissement

Aucun investissement n'est prévu sur le budget annexe en 2022. Les dotations aux amortissements continuent à amortir l'imprimante industrielle acquise en 2017.

	SECTION D'INVESTISSEMENT / DEPENSES	BP 2021	CA prev. 2021	Proposition de BP 2022	% de BP 2021 à BP 2022
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0	0	0	#DIV/0!
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	33 234	0	0	-100,0%
020	DEPENSES IMPREVUES	0		0	#DIV/0!
TOTAL		33 234	0	0	-100,0%

	SECTION D'INVESTISSEMENT / RECETTES	BP 2021	CA prev. 2021	Proposition de BP 2022	% de BP 2021 à BP 2022
040	OP. D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	8 616	9 846	8 616	0,0%
	TOTAL DE L'EXERCICE	8 616	9 846	8 616	0,0%
001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	24 618	24 618	34 464	
TOTAL		33 234	34 464	43 080	29,6%

d. Avenir des activités d'éditique

L'activité historique d'éditique permettait surtout de rentabiliser les matériels utilisés pour l'éditique interne (impression des documents budgétaires et de paie pour le compte des communes membres).

Depuis plusieurs années, avec le développement de la dématérialisation, cette activité perd régulièrement de l'importance, avec une perte de l'effet de masse qui la rend déficitaire.

Dans le même temps, les activités liées aux prestations d'hébergement, qui font toute l'attractivité du SITPI auprès d'autres communes, montrent une tendance excédentaire depuis 2020.

Il est donc proposé l'arrêt progressif sur 2022 de l'activité d'éditique avec des collectivités non membres. A statuts constants, les activités d'éditique avec les communes membres seront maintenues, moyennant une adaptation des outils de production (imprimante, machine à mise sous pli, machine à affranchir) liée à une réflexion sur la dématérialisation de certains documents (fiches de paie par exemple) avec un redéploiement progressif des moyens humains (1 agent) sur le support et l'assistance, cœur de métier du syndicat.